

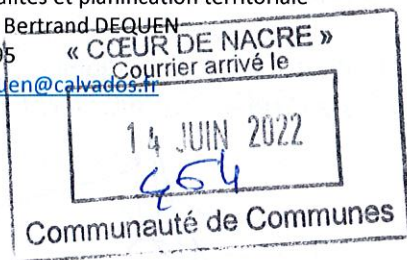
Caen, le 8 juin 2022

Direction domanialités et planification territoriale

Dossier suivi par : Bertrand DEQUEN

☎ : 02.31.57.16.95

✉ : bertrand.dequen@calvados.fr



Monsieur Thierry LEFORT
Président de la Communauté de Communes
Cœur de Nacre
Communauté de Communes Cœur de Nacre
7 rue de l'église
14440 DOUVRES-LA-DELIVRANDE CS10033

Objet : avis du Département du Calvados sur la modification n°1 du PLU de Bernières-sur-Mer

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, vous avez saisi le Département, le 29/04/2022, pour qu'il donne son avis sur le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la Commune de Bernières-sur-Mer.

Ce projet appelle quelques remarques de notre part.

Tout d'abord, il convient d'apprécier la forme claire et lisible de la notice de présentation qui doit permettre à tout un chacun de prendre la mesure des changements apportés.

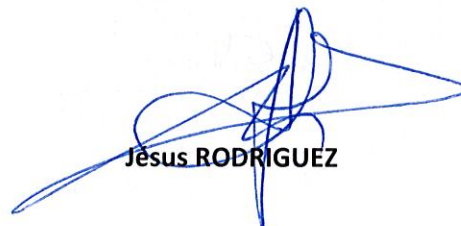
Toutefois, il convient de noter que le parc urbain envisagé pour masquer le parc résidentiel de loisir doit trouver place en bordure de la route départementale 7A et non de la RD 7.

Par ailleurs, si ce projet de parc devait s'accompagner d'un parc de stationnement, il conviendrait d'en étudier précisément les limites avec les services départementaux et, potentiellement, de les modifier dans l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP). En effet, le débouché d'un tel parking ne pourrait s'effectuer directement sur la RD 7A car les conditions de covisibilité ne pourraient y être réunies, de par la courbe qu'opère la route à cet endroit et de par le futur « couvert végétal (...) dense » du parc urbain. Cet accès devrait donc être envisagé sur la rue Michel Bodart. Ce raccordement devrait alors s'effectuer à bonne distance de l'intersection entre cette voie et la route départementale, ce qui ne semble pas possible dans le découpage présenté dans la nouvelle OAP et acté par le nouvel emplacement réservé n°20.

En conclusion, considérant ces éléments, le Conseil départemental émet un avis favorable quant à cette procédure.

Je vous remercie, par avance, de bien vouloir communiquer au référent du Conseil départemental, dont les coordonnées figurent en en-tête du présent courrier, l'ensemble des pièces du PLU modifié quand il sera approuvé et vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Pour le Président du Conseil départemental,
et par délégation,
Le directeur général adjoint
aménagement et environnement**



Jésus RODRIGUEZ